

## Deux mesures symboliques en faveur du secteur personnes âgées



C'est lors du Conseil de la CNSA du 10 juillet dernier, en présence de Marie-Arlette CARLOTTI et Michèle DELAUNAY, Ministres délégués aux personnes handicapées et aux personnes âgées, que Michèle DELAUNAY a annoncé deux mesures en faveur du secteur personnes âgées :

- Le déblocage de 50 M d'euros supplémentaires sur le Plan d'Aide à l'Investissement 2012, pour le porter à 120 M d'euros ;
- L'engagement immédiat de 50 M d'euros par anticipation du budget 2013, pour financer du personnel soignant supplémentaire.

Face aux besoins d'investissements importants dans le secteur, la FNAQPA ne peut que se féliciter de l'augmentation du PAI 2012. Elle regrette toutefois que ces crédits aient été pris sur les réserves de la CNSA; ces crédits sont censés être dédiés aux besoins de fonctionnement des établissements et services, alors que le PAI 2012 voté par le Parlement est toujours gelé.

S'agissant des enveloppes anticipées de médicalisation, si 50 M d'euros ne sauraient rattraper les retards accumulés en la matière, elles constituent un signe fort adressé aux établissements qui, par soucis de visibilité dans leur gestion, attendent ces moyens parfois depuis plusieurs années. La FNAQPA qui soutient cette demande également depuis des années, espère surtout que ces enveloppes anticipées permettront de redynamiser un dispositif qui peine à se mettre en œuvre sur le terrain.

Si la FNAQPA tient à saluer les messages symboliques que constituent ces annonces envers ses adhérents, elle regrette cependant que les difficultés majeures et urgentes de l'aide à domicile n'aient fait l'objet d'aucun arbitrage de la part de l'Etat.